

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2022

Date : Jeudi 9 juin 2022 à 18h30

Lieu : Salle de Châtonneyre - Rue du Village 8 - 1802 Corseaux

Présidence : Corinne Borloz (Corseaux)

Scrutateurs : Nicolino Berardocco (Vevey) - Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 41 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 20 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection et assermentation de Madame Dominique Pittet (Jongny), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Madame Magali Vannay, démissionnaire
4. Élection et assermentation de Monsieur Yves Genton (Chardonne), en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Madame Amélie Flückiger, démissionnaire
5. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Yanick Hess (Montreux), démissionnaire
6. Approbation du procès-verbal No 01/2022 de la séance du 07 avril 2022
7. Communications du Bureau
8. Correspondance
9. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
10. Préavis du Comité de direction
- 10.1 Budget de l'Association de communes Sécurité Riviera – Année 2023 (No 03/2022)
- 10.2 Renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 (No 04/2022)
- 10.3 Renouvellement du registre des entreprises de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 (No 05/2022)
11. Communications du Comité de direction
- 11.1 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Béatrice TISSERAND (Montreux), déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Pay By Phone, une bonne alternative à Park Now ? » (No 03/2022)
- 11.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Romain PILLOUD (Montreux), déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Quelle organisation pour les stands politiques en période électorale ? » (No 04/2022)
- 11.3 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Caroline GIGON (Vevey) déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Quelle aide aux victimes de violences domestiques sur la Riviera ? » (No 05/2022)
12. Élection du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2022-2023
13. Élection du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2022-2023

14. Élection de deux scrutateurs pour l'année 2022-2023
15. Élection de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2022-2023
16. Rapports des commissions
- 16.1 Rapport relatif aux comptes 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2022) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
- 16.2 Rapport relatif à la gestion 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2022) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)
- 16.3 Rapport relatif à la motion de Monsieur Lionel Winkler (Montreux) intitulée « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour » (Rapp. : M. Cédric Bussy, Président)
17. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Corinne Borloz (Corseaux) ouvre la 5^{ème} séance de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle remercie les autorités de Corseaux, qui lui permettent de siéger dans sa commune pour sa dernière séance en qualité de présidente. Elle salue M. David RoCHAT, président du Conseil communal de Corseaux, le public, le personnel de l'ASR, les représentants de la presse, et remercie ces personnes de leur intérêt pour notre association.

Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

1. APPEL

Excusé(e)s : Gilbert Cavin (Chardonne) - Philippe Verdan (Chardonne) - Alain Ciocca (Corseaux) - Damien Bourgeois (Corsier) - Jacques Keller (Corsier) - Cédric Clerc (Jongny) - Miguel Gambino (La Tour-de-Peilz) - Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) - Claudine Borloz (Montreux) - Irina Gote (Montreux) - Susanne Lauber Fürst (Montreux) - Tal Luder (Montreux) - Slavka Pampurik (Montreux) - Roland Rimaz (Montreux) - Bernard Tschopp (Montreux) - Nicolas Cordonier (Vevey) - Yvan Cornu (Vevey) - Jorge Maldonado (Vevey) - Frédéric Vallotton (Vevey) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

MM. Arnaud Rey-Lescure (Veytaux) et Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sans modifier l'ordre du jour, Mme la Présidente propose de regrouper les points 3 et 4, s'agissant de la même procédure. Personne ne s'oppose à cette manière de faire et la parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. **ÉLECTION ET ASSERMENTATION DE MADAME DOMINIQUE PITTET (JONGNY), EN QUALITÉ DE MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, EN REMPLACEMENT DE MADAME MAGALI VANNAY, DÉMISSIONNAIRE**
4. **ÉLECTION ET ASSERMENTATION DE MONSIEUR YVES GENTON (CHARDONNE), EN QUALITÉ DE MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, EN REMPLACEMENT DE MADAME AMÉLIE FLÜCKIGER, DÉMISSIONNAIRE**

Mmes Magali Vannay (Jongny) et Amélie Flückiger (Chardonne) ayant présenté leur démission du Comité de direction, il s'agit de compléter les sièges devenus vacants. L'article 11, al. 3 de la Loi sur les communes stipule que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Cette loi étant de rang supérieur au règlement du Conseil intercommunal, Mme la Présidente propose de fonctionner dans ce sens.

Personne ne s'oppose à cette proposition. En conséquence, Mme Dominique Pittet (Jongny) et M. Yves Genton (Chardonne) sont élus membres du Comité de direction de manière tacite.

Mme la Présidente procède à leur assermentation conformément aux dispositions réglementaires. Elle les félicite, leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera et les invite à rejoindre les rangs du Comité de direction.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR YANICK HESS (MONTREUX), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Pascal Rossier (Montreux) est présentée.

Sans autre proposition, et conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, M. Pascal Rossier (Montreux) est nommé de manière tacite et par acclamation membre de la commission de gestion pour la législature 2021-2026. Mme la Présidente le remercie pour son engagement.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2022 DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2022 de la séance du 7 avril 2022 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

7. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Lors de sa séance du 30 mai dernier, le Bureau est revenu sur la modification du règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera. Une séance a eu lieu le 24 mai dernier en présence de M. Bernard Degex, président du Comité de direction, M. Frédéric Pilloud, directeur de l'ASR, M. Jean-Marc Pittet, commandant du SDIS, Mme Joëlle Wernli, juriste à la DGAIC, M. David Marchetti, inspecteur régional ECA, M. Cédric Bussy, président de la commission ad hoc, M. Lionel Winkler, membre de la commission, et Mme la Présidente. Les articles 23 et 27 du règlement, de même que 5 et 3 de l'annexe I ont pu être précisés et reformulés. Le Comité de direction présentera un nouveau préavis lors de la séance du 22 septembre 2022.

Le jeudi 2 juin dernier, une sortie du Bureau a permis de visiter les services de l'ASR. Mme la Présidente reviendra sur ce sujet en fin de séance.

8. CORRESPONDANCE

Lettre de M. Angelo De Quattro (Jongny) annonçant sa démission du Conseil intercommunal avec effet immédiat. Son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

10. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Budget de l'Association de communes Sécurité Riviera – Année 2023 (No 03/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10.2 Renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 (No 04/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Laetitia Cocelli Sivi (Montreux)

Membres : Mario Gori (Montreux) - Yvan Cornu (Vevey) - Jacques Sauvonnet (Vevey) - Pierre-Yves Charpillot (La Tour-de-Peilz) - Mélanie Wunderli (Blonay-St-Légier) - Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier) - Damien Bourgeois (Corsier) - Christin Rüttsche (Chardonne)

10.3 Renouvellement du registre des entreprises de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 (No 05/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz)

Membres : Laetitia Cocelli Sivi (Montreux) - Silvano Pozzi (Montreux) - Yvan Cornu (Vevey) - Clément Tolusso (Vevey) - Julien Décombaz (Blonay-St-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) - Corinne Borloz (Corseaux)

11. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

11.1 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Béatrice TISSERAND (Montreux), déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Pay By Phone, une bonne alternative à Park Now ? » (No 03/2022)

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que le Comité de direction a tenté de donner le plus d'explications possible concernant l'application qui a remplacé Park Now. Comme indiqué, nous sommes soumis aux marchés publics. De manière étonnante, Park Now n'a pas souhaité répondre à l'appel d'offres et c'est l'entreprise qui correspondait le mieux aux critères définis qui a remporté le marché.

Mme Béatrice Tisserand (Montreux) se dit satisfaite de la réponse du Comité de direction. Elle n'a pas encore pris le temps de réinstaller l'application et espère que son interpellation ne lui aura pas valu d'être sur liste noire...

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Romain PILLOUD (Montreux), déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Quelle organisation pour les stands politiques en période électorale ? » (No 04/2022)

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que le Comité de direction a essayé de répondre le plus précisément possible, sachant que les différentes autorités communales ont une certaine liberté de manœuvre en la matière. Une attention particulière sera portée par les services de l'ASR lors de demandes conjointes, notamment pour des emplacements qui sont proches. Et s'il y a des glissements de stands à des endroits qui ne sont pas prévus pour cela, il serait bon que les services de l'ASR soient au courant, de telle manière qu'ils puissent là aussi intervenir.

M. Romain Pilloud (Montreux) se déclare satisfait de la réponse du Comité de direction et l'en remercie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.3 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Caroline GIGON (Vevey) déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 7 avril 2022, intitulée « Quelle aide aux victimes de violences domestiques sur la Riviera ? » (No 05/2022)

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) salue le travail effectué par les services pour répondre le plus précisément possible aux différentes questions. Le chiffre des violences domestiques dénoncées au Ministère public sur notre région l'a pour sa part interpellé. Le Comité de direction est particulièrement attentif à ce phénomène et nous essayons de former au mieux les différents services d'intervention.

Mme Caroline Gigon (Vevey) remercie le Comité de direction pour les réponses à ses questions. Le groupe Vevey est très satisfait des explications données ; elles montrent que l'ASR prend très au sérieux la triste problématique des violences domestiques. Elle se dit personnellement très sensible à la formation et à l'encadrement des policières et des policiers de terrain. La notion de référent, de répondant, ainsi que l'information du chef de section lui paraissent essentielles pour soutenir les agents exposés à des situations qui doivent être parfois bien difficiles. Reste la question de l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence. Elle a contacté plusieurs organismes dans le canton, actifs dans ce domaine ; aucun n'a pu lui communiquer d'informations ou chiffres à ce sujet. C'est une problématique qui semble visiblement complexe, différents intervenants entrent en jeu, mais on peut difficilement se dire que ce besoin touche moins la Riviera. Elle invite donc les différentes Municipalités à prendre ce sujet à bras-le-corps.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

Au nom du groupe Montreux, M. Lionel Winkler présente la candidature de M. Yanick Hess :

« Le groupe de Montreux est ravi de vous présenter la candidature de M. Yanick Hess, actuel vice-président de notre Conseil intercommunal.

M. Hess, de Glion et à Glion depuis... toujours, est père de 2 enfants, et s'il a débuté sa carrière professionnelle en tant que prof d'éducation physique, il est actuellement Doyen dans un établissement scolaire à Lausanne et chef de projet à la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

De là à croire qu'il a réorienté sa carrière professionnelle pour des activités nettement moins physiques, il n'y a qu'un pas... à ne surtout pas franchir ! Puisque Yanick est toujours très actif dans le sport, entre autre en ski l'hiver et en VTT l'été, avec lequel il sillonne notre belle région, régulièrement accompagné de son appareil photos, puisque c'est aussi l'une de ses passions.

Le 2ème prénom de M. Hess est : "Engagé" !

Car c'est le moins que l'on puisse dire, depuis une certaine société de Jeunesse, à Glion (!), jusqu'à la Présidence du Conseil communal de Montreux, en passant par de nombreuses associations culturelles, sportives et bien entendu activités politiques, Yanick l'Engagé n'a jamais ménagé son temps pour la collectivité depuis plus de 30 ans.

Eh oui, ses quelques cheveux gris nous confirment bien que son engagement sans faille ne date pas d'aujourd'hui !

Comme ce n'est pas aujourd'hui non plus que nous découvrons M. Hess, puisqu'il est membre de notre Conseil intercommunal depuis les débuts en 2006, ainsi que membre de la Commission de gestion qu'il a également présidé. C'est peut-être ça, les cheveux gris...!

Mesdames et Messieurs, je vais m'arrêter-là pour la présentation de M. Hess même s'il y a encore beaucoup d'élément à vous apporter, mais que vous aurez tout loisir, je l'espère, de découvrir en le côtoyant de plus près lors de la prochaine année politique.

Peut-être encore une petite chose : Yanick adore les citations, en voilà une qui lui sied à merveille : "La différence entre le possible et l'impossible se trouve dans la détermination". Elle nous vient de Gandhi. Les membres du groupe de Montreux sont persuadés de l'énergie que Yanick Hess mettra dans son mandat de Président de notre Conseil intercommunal, et nous ne pouvons donc que tout naturellement vous encourager à soutenir sa candidature. »

Conformément à l'article 11, al. 3 de la Loi sur les communes, et personne ne s'opposant à cette manière de procéder, M. Yanick Hess est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil intercommunal pour 2022-2023.

M. Yanick Hess (Montreux) remercie tout d'abord son collègue de Montreux, mais aussi Mme Corinne Borloz (Corseaux) pour son excellente année à la présidence de l'ASR. Il remercie le Conseil de la confiance accordée et espère être digne de la fonction.

13. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

Au nom du groupe Vevey, M. Jacques Sauvonnet présente la candidature de M. Clément Toluoso.

Conformément à l'article 11, al. 3 de la Loi sur les communes, et personne ne s'opposant à cette manière de procéder, M. Clément Toluoso (Vevey) est élu de manière tacite et par acclamation vice-président du Conseil intercommunal pour 2022-2023.

14. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Selon le tournus établi, les candidatures de M. Dominique Vaucoret et de Mme Tommasina Maurer sont présentées respectivement au nom des groupes La Tour-de-Peilz et Amont.

Sans autre proposition, M. Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) et Mme Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier) sont élus scrutateur et scrutatrice pour 2022-2023 de manière tacite et par acclamation.

15. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Les candidatures de Mme Gabrielle Heller et de M. Guillaume Augnet sont présentées respectivement au nom des groupes La Tour-de-Peilz et Amont.

Sans autre proposition, Mme Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) et M. Guillaume Augnet (Veytaux) sont élus scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant pour 2022-2023 de manière tacite et par acclamation.

16. RAPPORTS DES COMMISSIONS

16.1 Rapport relatif aux comptes 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2022) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)

M. Jacques Marmier (Corseaux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La brochure des comptes est examinée chapitre par chapitre. La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2022 du Comité de direction du 17 mars 2022 sur les comptes 2021 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'847'751.34, les revenus à CHF 20'706'402.67, pour une charge totale à répartir de CHF 21'141'348.67 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

16.2 Rapport relatif à la gestion 2021 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2022) (Rapp. : M. Jacques Marmier, Président)

M. Jacques Marmier (Corseaux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 02/2022 du Comité de direction sur sa gestion en 2021,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge au Comité de direction.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier), au nom du Comité de direction, tient à remercier la commission de gestion et son président-rapporteur qui ont accompli un très gros travail. Cela a permis au Comité de direction de répondre aux questions que la commission lui a posées à l'avance, mais aussi à celles, complémentaires, qui ont surgi en passant en revue le rapport de gestion ou les comptes. Merci à toutes et tous pour l'acceptation des comptes et de la gestion.

16.3 Rapport relatif à la motion de Monsieur Lionel Winkler (Montreux) intitulée « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour » (Rapp. : M. Cédric Bussy, Président)

M. Cédric Bussy, président de la commission ad hoc, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu la motion de Monsieur Lionel Winkler (Montreux) intitulée « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour »,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de M. Lionel Winkler, du 18 novembre 2021, intitulée « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour » et de la transmettre au Comité de direction pour étude et rapport.

17. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme la Présidente revient sur la visite des locaux de l'ASR. Lors de sa création en 2007 et conformément aux dispositions statutaires, les communes membres de l'association ont mis à disposition des infrastructures, disséminées sur l'ensemble du territoire régional. Le bâtiment sis à Clarens a été loué

pour y accueillir plusieurs services ; il fait actuellement l'objet d'un important projet immobilier. Après une quinzaine d'années, ces conditions transitoires atteignent leurs limites. Le Bureau s'est dit choqué par l'état de ces locaux, qui sont vétustes. Certains bureaux sont staliniens, avec du mobilier de récupération, parfois fourni par les employés eux-mêmes. Pour avoir un semblant de chaleur dans ce qu'on appelle la cafeteria, les policiers doivent allumer et ouvrir la porte du four. La salubrité des locaux paraît douteuse, les sous-sols sont régulièrement inondés. Les installations électriques sont obsolètes. Il n'y a qu'un pas à faire depuis les cellules de rétention jusqu'à la porte de sortie non pas de secours, mais de poudre d'escampette. Les locaux des ambulances atteignent une moyenne de 35°C ; installer une climatisation paraît très compliqué, voire impossible. Il y aurait encore tant de choses à dire. Notre devoir politique est d'ouvrir les yeux et de réaliser qu'il est non pas nécessaire, mais obligatoire de trouver des solutions tant pour la période transitoire que pour l'évolution du dispositif régional et la Maison de la sécurité. Il est impératif d'assurer au plus vite des conditions de travail satisfaisantes pour le personnel, qui effectue aussi du travail de nuit. Ces locaux sont les plus vétustes du canton, ce qui engendre pas mal de commentaires moqueurs de la part d'autres corps de police.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que ces révélations ne sont évidemment pas une surprise pour le Comité de direction. Différentes réflexions sont menées depuis 2017 concernant l'avenir du dispositif sécuritaire sur la Riviera, avec pour résultat l'idée de réunir dans un seul endroit la majeure partie des services de l'ASR. De très nombreux contacts ont eu lieu avec certaines autorités politiques de la région. Certains contacts, parfois avancés, ont finalement capoté. À l'heure actuelle, la Municipalité de Montreux s'est déclaré d'accord d'étudier l'éventuelle implantation de la Maison de la sécurité dans une parcelle proche du stade de la Saussaz. Mais depuis, il y a eu les élections, des projets immobiliers proches de ce lieu sont sur le point d'être remis en cause. On attend tellement que le Comité de direction devra vraisemblablement bientôt écrire aux autorités communales (exécutives et législatives) pour les avertir qu'à moyen terme (5-7 ans), si l'on ne fait rien, on n'arrivera peut-être plus à répondre correctement aux prestations sécuritaires qui sont attendues par la population. Il remercie le Bureau d'avoir fait cette visite. Une visite similaire sera organisée avec la commission de gestion. Certes, aujourd'hui on s'accommode de la situation, mais il devient urgent de trouver des solutions. Il remercie les services qui continuent à œuvrer pour le bien sécuritaire de notre région tout en n'étant pas nécessairement en sécurité dans leurs propres locaux. Les statuts de l'association précisent que c'est aux communes de mettre à disposition des locaux pour que les services sécuritaires puissent rendre leurs prestations. Peut-être faudrait-il modifier les statuts et autoriser l'association à construire elle-même. Mais encore faut-il trouver un terrain, si possible en mains de collectivités publiques, faute de quoi cela risque de coûter autrement plus cher qu'un droit de superficie qui pourrait être accordé par une commune. Une séance est fixée fin juin avec la Municipalité de Montreux pour répondre à un certain nombre de questionnements techniques sur la parcelle en question. Un certain nombre de services cantonaux sont très intéressés à intégrer la Maison de la sécurité. Ne pas pouvoir avancer est quelque peu frustrant non seulement pour le projet lui-même, mais aussi pour les différents services.

M. Frédéric Pilloud, directeur, ajoute qu'en 2019, une première étude a été menée, en partenariat avec l'ECA, pour définir l'articulation du dispositif de défense incendie et de secours au niveau régional. Différentes possibilités ont été analysées. On s'imaginait que l'ancien hôpital de Montreux pourrait servir, moyennant quelques travaux quand même importants. Ce bâtiment sert aujourd'hui de lieu d'accueil EVAM pour des personnes en provenance d'Ukraine ; ce qui pouvait être une alternative n'en est donc plus une. Les études de faisabilité s'articulent autour de trois axes principaux : l'urbanisme, avec un soin particulier pour intégrer ce type d'infrastructure dans son environnement, la mobilité, avec une sensibilité particulière sur l'écomobilité ou le transport multimodal, et le développement durable. Ces éléments réunis permettent d'avoir un projet solide, avec passablement d'indicateurs qui sont au vert aujourd'hui. Un architecte a été mandaté par rapport au site de Clarens, pour faire d'une part un état des lieux et évaluer trois niveaux de réflexions. On s'accommode de la situation actuelle, mais ce n'est pas satisfaisant pour un service de sécurité. Des solutions doivent être trouvées pour l'ensemble des personnes qui s'engagent au quotidien pour produire cette sécurité. Le projet est ambitieux, mais l'idée n'est pas d'avoir des moyens extraordinaires, juste de répondre aux exigences actuelles. Ces analyses faites avec pragmatisme devraient dégager des pistes de solutions.

Mme Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) demande si des solutions intermédiaires sont déjà planifiées, notamment par rapport à la salubrité.

M. Frédéric Pilloud remarque que dès qu'on commence à toucher à ces bâtiments qui sont vétustes, on est très rapidement confronté à la problématique de l'amiante. Comment amorcer des travaux dans des locaux qui sont occupés quasi en permanence, avec les risques que cela peut représenter ? La réfection du poste de police de Vevey est en cours de planification. Il salue les Municipalités qui aident l'ASR dans ces démarches d'amélioration. Pour Clarens, c'est en cours, mais pour quel laps de temps ? On peut certes effectuer des travaux de réfection sur un bâtiment voué à être démolí dans quelques années, mais le curseur devra être ajusté dans les solutions qui seront proposées.

Mme la Présidente, avant de clore la séance, remercie le Comité de direction, et tout particulièrement M. le Directeur de l'ASR pour le soutien, la bonne collaboration et la transparence prodigués tout au long de cette année bien remplie. Elle remercie également les membres du Bureau pour leur participation et leur soutien, la secrétaire pour son travail et ses précieux conseils, les membres du Conseil pour la qualité des débats qui se sont déroulés dans le respect des institutions et des personnes. Elle gardera un très bon souvenir de son année présidentielle ; elle a beaucoup appris et elle remercie le Conseil de lui avoir fait confiance.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 19h40. Celle-ci est suivie d'un apéritif en musique.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

La Présidente
Corinne **BORLOZ**



La Secrétaire
Carole **DIND**

